



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
17	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
18	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
19	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
20	VOGLANS	MERCIER Yves	

17 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2024  
Exécutoire le : 17 OCT. 2024  
Publiée / Notifiée le : 17 OCT. 2024  
Visée le : 08 OCT. 2024

### MARCHÉS PUBLICS

#### **Marché n°2024-21 : Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains – Lot 2 : Charpente renfort et structure bois Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Le site d'AQUALAC fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Les travaux consistent à renforcer la structure, à fournir et mettre en place la centrale photovoltaïque sur la toiture du site, ceci comprenant tous les travaux annexes, ainsi que la dépose et la repose du plafond tendu, située dans la zone intérieure des bassins.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché (marché 23054) est le groupement d'entreprise MADIGNIER ARCHITECTE (mandataire) / INDDIGO (BE photovoltaïque) / COGECI (BE Structures).

L'opération a fait l'objet d'un allotissement.

Le lot 2 (Charpente renfort et structure bois) a été attribué à l'entreprise RENOFORS pour un montant de 84 814, 73 € HT. Les travaux ont débuté le 22 juillet 2024.

L'attribution pour la fourniture et la pose du panneau de chantier était initialement prévue au lot 1 (fourniture et pose de panneaux photovoltaïques). Celui-ci ayant été déclaré infructueux, il a été retiré de la nouvelle consultation pour être repris par le lot 2 afin que le panneau soit affiché dès le démarrage des travaux.

Le montant en plus-value de cet article est de 843.00 € HT. Il convient donc de formaliser cette prestation dans le cadre du présent avenant.

Lors de la réalisation de ce marché, les prestations de l'article n° 3.1.2 de la DPGF « Reprise des flèches constatées », ont été réalisées différemment de celles prévues lors de la consultation, ce qui entraîne une moins-value.

En effet afin de faciliter la mise en œuvre et la manutention des poutres en bois lamellé collé, pour le renfort de structure, il a été préconisé et validé de ne pas mettre en place des longueurs de 25 ml mais plusieurs longueurs moins importantes, entre 7 ml et 9 ml.

La moins-value est de – 6 000 € HT pour cette prestation.

Le montant des travaux attribué pour le lot 2 est donc porté à 79 657,73 HT, soit une diminution de 6.08 % par rapport au marché initial. En effet, le marché initial a été notifié pour un montant de 84 814.73 € HT et la moins-value de cet avenant est de 5 157.00 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2024 sur l'opération 112-03 – AQUALAC PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 2 du marché 2024-21,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot 2 du marché 2024-21.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 20</li><li>- Présents et représentés : 24</li><li>- Votants : 24</li><li>- Pour : 24</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 3 : Marché n.2024-21 : Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains - Lot 2 : Charpente renfort et structure bois - Avenant n.1 - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/10/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/10/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5168 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20241001-d5168-DE

---

**Date de décision :** 01/10/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)